

Arrêté n°2021-05 portant la composition du bureau de vote électronique

L'administrateur provisoire d'Université Paris-Est

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est » ;
- Vu le règlement intérieur Communauté d'universités et établissements « Université Paris-Est », notamment son article 4.1.2 ;
- Vu l'arrêté du 10 octobre 2020 dérogeant à l'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2020 relatif à la durée de prolongation des mandats des membres des conseils et des chefs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel pris en application de l'article 15 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Vu les propositions de désignations reçues par la présidence d'Université Paris-Est ;

Arrête

Article 1

Le bureau de vote électronique pour le scrutin est composé comme suit

Pour l'administration d'Université Paris-Est :

Présidente	Madame Séverine MARDIROSSIAN
Secrétaire	Monsieur Daouda BA

Pour les listes de candidats :

Assesseur(s)	Madame Colette GUILLOPE
	Madame Caroline NGUYEN
	Monsieur Arnaud LE NY
	Monsieur Lucas LEVREL
	Monsieur Laurent LE PUIL
	Monsieur Erik BESSMANN
	Madame Anne-Sophie GODFROY
	Monsieur Stéphane JAFFARD
	Monsieur Mahdi ZAHRGAYOUNA
	Monsieur Benoit VALLEE

Conformément aux Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 et Décret n° 2020- 1205 du 30 septembre 2020, chacune des personnes désignées ci-avant disposera d'une clef de chiffrement.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un ou l'autre des membres du bureau de vote, il sera procédé à son remplacement avant le scellement des urnes. Aucun remplacement ni substitution ne sera possible après le scellement des urnes puisqu'aucune nouvelle clef de chiffrement ne pourra être distribuée.

Article 3

La secrétaire générale par intérim de la Comue Université Paris-Est est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Champs-sur-Marne, le 19 janvier 2021

Philippe TCHAMITCHIAN

 

L'administrateur provisoire

